

Conformément aux dispositions de l'article L441-6 du Code de Commerce, tout retard de paiement entraînera automatiquement l'application d'un intérêt égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage, auquel s'ajoute le règlement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée à 40 Euro ou, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs, une indemnisation complémentaire, sur justification.

INVOICE TO

Les Interimaires Professionnels Transport
Impasse De L asphalte 18
69007 Lyon 7e Arrondissement
FRANCE

VAT Reg No: FR89981322480

INVOICE		Page: 1 / 1
Facture	:	VSSIV3304737
Date	:	18/06/26
Compte	:	L382876
Echeance	:	18/07/26
FR33 - Kuehne + Nagel Services		

CHARGE		EUR	
1	69-8500-60600100	995.00	1
2026-03-0361			
Eco-conduite PL			
Le 25/03/2026 - 7h			
HAMEURLAINE Tahar			
TOTAL STANDARD-RATED:		1	20.00 %
			995.00
TOTAL ZERO-RATED:			0.00
SUB-TOTAL:			995.00
V.A.T.		1	20.00 %
			199.00
TOTAL-DUE:			1,194.00